

**Article 5 :**

Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité. La vente d'armes de toutes catégories est interdite, la vente d'animaux est interdite, la vente de produits inflammables, alimentaires et de boissons sont interdites.

**Article 6 :**

L'association CVL CLUB STELLA se réserve exclusivement le droit de vendre de la nourriture et des boissons.

**Article 7 :**

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les exposants dégagent l'Association CVL Club Stella de toutes responsabilités en cas de risques aux marchandises en cas de vol, détérioration, aléas climatiques, ect...

**Article 8 :**

Les exposants sont seuls responsables des dommages occasionner aux personnes, aux biens et marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagement des locaux et s'engage à avoir recours à leur garantie responsabilité civile auprès de sa compagnie d'assurance le cas échéant.

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

**CHAQUE EXPOSANT S'ENGAGE A LAISSER LEUR EMPLACEMENT PROPRE, A REMPORTEZ SES DECHETS PERSONNELS ET DE RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE**

Fait à : .....

Le : .....

Signature ( Précédée de la mention "Lu et approuvée")

Organisateur : CLUB STELLA Section CVL Colonie de Vacances  
Espace Jean Goumet Route de l'Abbé Jean Sigala 24100 BERGERAC

La colonie du club STELLA organise



Vide  
Grenier

Gymnase du Tounet

Collège Eugene Leroy de BERGERAC

Mardi 11 Novembre 2025

Infos et inscriptions au 06 27 44 66 58



Bulletin d'inscription

à retourner avant le 31 Octobre

Petite restauration et buvette sur place

# Bulletin d'inscription

à retourner avant le 31 octobre

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

N° Carte d'identité : \_\_\_\_\_

Délivrée le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_

Immatriculation de votre véhicule : \_\_\_\_\_

Photocopie de votre Carte d'identité recto-verso obligatoire

Réserve : \_\_\_\_ m linéaires (avec un minimum de 2 m) pour la somme de \_\_\_\_ euros (3€ / ml)

Objets proposés : \_\_\_\_\_

Déclare sur l'honneur de :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- Non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)
- D' avoir pris connaissance du règlement du vide grenier et en accepter les termes

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature

Seuls les bulletins d'inscription accompagnés du montant de la réservation et de la photocopie recto-verso de la pièce d'identité seront prises en considération.

Le paiement doit être effectué à la réservation par chèque à l'ordre de l'association CVL club Stella.

Merci de retourner l'ensemble des documents à l'adresse postale Mme LABROUSSE Véronique 15  
Résidence LAMARTINE BAT E APPART 5 24100 Bergerac

## Règlement intérieur du Vide Grenier du Mardi 11 Novembre 2025 au GYMNASSE DU TOUNET AU COLLEGE EUGENE LEROY DE BERGERAC

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'organisation et de participation du vide grenier organisé par la section CVL Colonie de Vacances Loisirs du Club Stella.

### Article 1 :

Les participants devront retourner à l'adresse indiquée :

Mme LABROUSSE Véronique 15 Résidence LAMARTINE BAT E APPART 5 24100 BERGERAC

- **Le bulletin d'inscription signé**
- **Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso)**
- **Le règlement intérieur signé**
- **Le paiement de la réservation à l'ordre CVL Club Stella**

L'inscription sera définitive dès réception de l'ensemble des documents ci dessus avant le **31 Octobre 2025**, tout dossier incomplet ne sera pas enregistré.

Les participants seront inscrit sur un registre de police rempli par les organisateurs.

La réservation **minimale doit être de 2 mètres linéaire.**

**Le coût du mètre linéaire est de 3€.**

### Article 2 :

Le vide grenier a lieu à l'**intérieur** et à l'**extérieur** du **gymnase du collège Eugene LEROY de Bergerac.**  
Le parking exposant se trouve en dehors de l'enceinte du gymnase. Pour le **déchargement**, l'accueil des exposants se fera le Mardi 11 Novembre à **partir de 6h** et le **remballage** se fera à **partir de 17h.**

### Article 3 :

Les emplacements sont nus et délimités.

Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

L'absence d'un exposant pour quelque raison que ce soit ne donnera droit a aucun remboursement.

### Article 4 :

**L'ouverture du vide grenier au public se fera de 8h jusqu'à 17h.**